

Plans d'affectation Les Saviez & La Mouniaz

Commune de Noville

Rapport de synthèse de l'atelier II

18 novembre 2021, 18h30-21h00

Noville, Salle du Battoir

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Qu'est-ce qu'une démarche participative ?	4
3. Approche	4
3.1 Périmètre concerné.....	4
3.2 Calendrier.....	5
3.3 Public-cible	5
3.4 Communication et information	5
3.5 Déroulement de l'atelier	6
4. Résultats de l'atelier participatif	8
5. Synthèse.....	10
Annexes	11

Le présent document a été produit par le bureau d'aménagement du territoire Repetti sàrl à Montreux, bureau d'étude en urbanisme.

Pour traiter :

Repetti sàrl
Rue industrielle 16
1820 Montreux
021 961 1356

info@repetti.ch

1. Introduction

La Commune de Noville a, depuis quelques années, engagé une planification pour le secteur des Saviez et de la Mouniaz, dans le périmètre des Fourches. Ce dernier est un vaste secteur régi depuis 2006 par une planification intercommunale entre les communes de Noville, Villeneuve et Rennaz (PPA Les Fourches, 01.03.2006). Concrétisant les objectifs du plan directeur intercommunal « Les Fourches » (1993), ce plan partiel d'affectation affecte l'entier du périmètre des Saviez à de la zone d'activités (tertiaires, artisanales, surfaces commerciales n'excédant pas les 1'000 m² de vente, industries de pointe et toute activité compatible) et celui de la Mouniaz à une zone d'équipements d'utilité publique destinée à un manège et à de l'aire forestière.

En tant que porte d'entrée sud de la Riviera, le périmètre des Fourches présente de nombreux enjeux. Conscient de ces enjeux, le Canton de Vaud avait interpellé en 2014 les communes concernées pour redéfinir les destinations de ce secteur. Les trois communes territoriales concernées avaient alors décidé d'établir un document intercommunal de planification et de coordination, *le concept de développement URB 8*. Celui-ci proposait de réorienter le développement urbain du Haut-Lac sur la base d'un plan général d'organisation de l'urbanisation et du paysage ainsi que d'un plan concernant les questions de mobilité. Les principes d'urbanisation de ce document allouaient une vocation d'habitations mixtes pour les Saviez, proposant d'implanter les activités artisanales et tertiaires sur le front de rue, le long de la route cantonale. Le secteur de la Mouniaz était pensé de manière à accueillir des activités artisanales et tertiaires. Pour ce faire, un concept de déboisement-reboisement était proposé dans le but de rassembler les activités (limitation des nuisances) et d'augmenter la largeur du corridor à faune afin d'en assurer la fonctionnalité.

En 2018, la Municipalité de Noville a décidé de se saisir de l'avenir des secteurs des Saviez et de la Mouniaz et a déposé une demande d'examen préliminaire demandant d'affecter, conformément au schéma directeur URB 8, le secteur des Saviez à de la zone mixte, dévolue à de l'habitation et des activités sur la majeure partie de la surface en privilégiant les activités en front de rue, et celui de la Mouniaz à de la zone industrielle et forestière. Les objectifs poursuivis par ce plan d'affectation visent à permettre d'améliorer la qualification de l'entrée de Villeneuve et de l'agglomération, mais également d'augmenter la densité de ce périmètre, bien desservi par les transports publics.

En parallèle, les communes vaudoises ont l'obligation de réaliser une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA). Le projet étant en cours pour la région de Rivelac, la première phase de diagnostic a mis en évidence un manque certain en zones d'activités, notamment pour les activités secondaires. Le secteur des Saviez étant pour l'heure affecté uniquement en zone d'activités, le Canton de Vaud est entré en matière sur la reconversion proposée, pour autant que le besoin soit prouvé et que le potentiel d'accueil d'activités, notamment secondaires, soit maintenu. Le plan d'affectation en projet aux Saviez et à la Mouniaz doit donc également se conformer à cette planification régionale supérieure en cours d'élaboration.

La Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 1^{er} septembre 2018 stipule que les autorités sont tenues d'informer la population lors d'une mesure d'affectation ainsi que de prévoir une démarche participative lorsque cette dernière à des incidences importantes (art. 2 LATC). Sur cette base, la Municipalité a organisé une démarche participative en lien avec ce projet de planification en invitant la population environnante et les associations actives dans le secteur à deux ateliers participatifs et une séance d'information publique.

Le second atelier participatif a été organisé le jeudi 18 novembre 2021. Faisant suite au premier atelier participatif qui avait eu pour objectif de présenter la démarche et d'exposer les premières réflexions en cours, le second atelier participatif proposait une variante d'implantation pour le futur quartier des Saviez et de la Mouniaz, au stade d'avant-projet, déclinée en un certain nombre de principes règlementaires. Pour ce faire, une présentation par les mandataires a été brièvement proposée, suivie d'un moment d'échange interactif autour de trois posters traitant respectivement de la mobilité, des espaces publics et espaces verts ainsi que de la trame urbaine et des principaux architecturaux.

Le présent rapport a pour objectif de rappeler l'organisation du processus de la démarche participative, d'explicitier le déroulement du second atelier participatif ainsi que de synthétiser les principaux résultats obtenus sur la base des évaluations proposées.

L'organisation et l'animation de l'atelier a été assurée par le bureau Repetti sàrl.

2. Qu'est-ce qu'une démarche participative ?

La démarche participative mobilise la population dans un processus d'élaboration d'un projet de développement urbain dans le but cerner ses attentes, pratiques, usages et idées d'aménagement en lien avec le secteur concerné pour les traduire au mieux dans le cadre de la planification, et ce pour autant qu'ils concernent l'intérêt public.

La finalité de la démarche est de fournir aux urbanistes et décideurs un maximum d'informations en provenance des habitants, usagers du site et associations de la société civile, leurs permettant alors de réaliser le projet le plus adéquat à son contexte, tout en gardant à l'esprit que le projet final sera réalisé par des professionnels.

La démarche participative ne consiste ainsi pas en une prise de décision définitive en elle-même ou une remise en question du pouvoir décisionnel traditionnel. En effet, une démarche participative consiste à prendre connaissance des problématiques et spécificités du site concerné et entendre les attentes de chacune des personnes concernées. De plus, bien que la démarche participative permette de traiter des thématiques diverses, toutes ne sont cependant pas abordables, beaucoup étant régies par des outils réglementaires ou légaux relevant de décision de la part de l'autorité communale ou du maître d'ouvrage.

La démarche participative vise également à sensibiliser la population aux enjeux en lien avec l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'informer sur la réglementation en vigueur et les procédures liées.

Dans la mesure du possible, les résultats de la présente démarche participative sont intégrés dans la planification en cours.

3. Approche

3.1 Périmètre concerné

Le périmètre du futur quartier est situé le long de la route cantonale, en transition entre le bourg de Villeneuve et la zone industrielle des Fourches. Il ne comprend pour l'heure que quatre bâtiments destinés à être démolis, avec au sud le manège de la Mouniaz, au nord une station-service et deux bâtiments d'habitations.

La surface du projet est d'environ 9 ha, répartie sur plusieurs parcelles privées et quelques secteurs de domaine public (également modifiés). Le périmètre sera *in fine* affecté à la zone mixte, à la zone d'activités artisanales-industrielles, à la zone de verdure, à l'aire forestière et au domaine public.

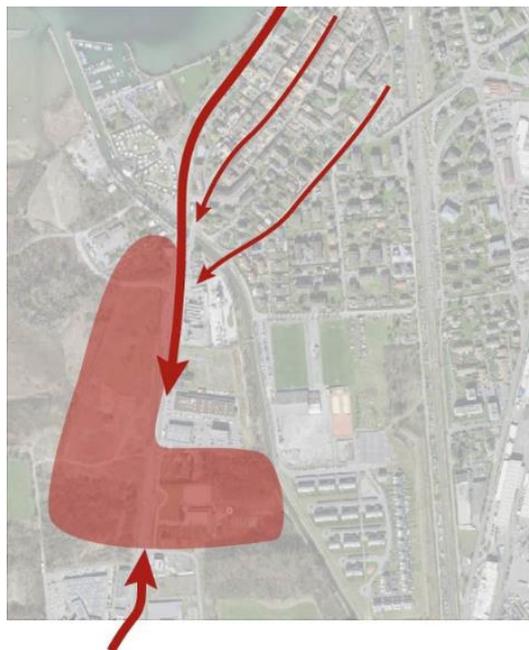


Figure 1 : périmètre d'étude

3.2 Calendrier

La démarche participative a été pensée sur l'ensemble du processus de planification des secteurs des Saviez et de la Mouniaz. Pour ce faire, deux ateliers participatifs ont été prévus, ainsi qu'une séance d'information publique.

Les deux premiers ateliers sont organisés en amont du projet, au stade de l'avant-projet. L'objectif est de pouvoir prendre en considération le plus rapidement possible les éléments pouvant émerger de cette démarche participative. Ces ateliers sont donc menés dans le but d'intégrer les préoccupations des participants, tout en cadrant la planification à venir en fonction des exigences supérieures imposées, notamment au niveau de la répartition entre habitations et activités ou encore des densités.

Le troisième atelier consiste en une séance de restitution publique des deux ateliers participatifs et est couplée à une séance d'information publique en lien avec la mise à l'enquête publique du projet.

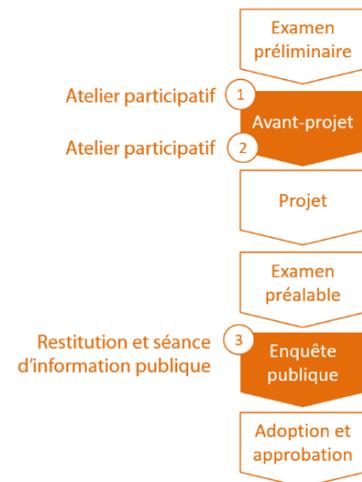


Figure 2 : Calendrier de la démarche participative dans le projet de plan d'affectation

3.3 Public-cible

Les acteurs invités à ces ateliers étaient les suivants :

- Population locale et voisine : habitants de Noville, habitants du quartier des Maillez et habitants de Villeneuve ;
- Représentants politiques des communes de Noville et Villeneuve Représentants des activités et des entreprises du secteur ;
- Représentants des associations susceptibles d'être concernées par une telle démarche : l'Association Transport Environnement (ATE), Pro Natura, Pro Vélo, la Fondation des Grangettes, L'Economie Région Haut-Lac (ERHL), Agglomération Rivelac et Chablais Région ;
- Propriétaires des terrains concernés par la future affectation.

Au final, ce second atelier a réuni 26 participants. Ces derniers ont été répartis en trois groupes de travail.

Une inscription était demandée pour participer à cette démarche participative, permettant par la suite aux organisateurs de répartir les participants dans des groupes afin de garantir la meilleure représentativité possible au sein de l'échantillon de la population présent. En effet, la représentativité des profils (diversité des profils, équilibre générationnel, équilibre homme-femme, etc.) est un élément important dans une démarche participative, permettant d'offrir une représentativité des discours et des points de vue.

Les représentants de la Commune ainsi que le bureau Repetti sàrl, assurant l'animation de ces rencontres, étaient également présents.

3.4 Communication et information

L'information concernant les ateliers participatifs a fait l'objet d'une campagne de communication au pilier communal, sur le site internet et auprès des Conseils communaux de Noville et de Villeneuve, mais aussi sur le site internet des Fourches, sur le compte Twitter de la commune de Noville, sur le compte Facebook de la commune de Villeneuve et par le biais d'un tout-ménage auprès des habitants de la commune de Noville, et notamment de ceux du quartier des Maillez (situés à proximité directe du futur quartier). Enfin, des invitations ont été directement adressées par lettre aux associations susmentionnées.

L'objectif de cette communication multi-canaux était de pouvoir convier une population diversifiée et représentative.

Pour accompagner ces actions de communication, une page internet a été créée sur le site de la commune de Noville. Spécifique à ce projet, elle contient l'ensemble des informations relatives à la démarche participative.

3.5 Déroulement de l'atelier

Le second atelier participatif était composé d'une brève présentation par les mandataires concernant le premier atelier participatif et la variante proposée à la suite de ce dernier, suivie d'un moment d'échange mené autour de trois posters traitant respectivement de la mobilité, des espaces publics et espaces verts ainsi que de la trame urbaine et des principaux architecturaux.

a. Présentation des mandataires

Compte rendu de l'atelier participatif 1

Le bureau Repetti a proposé un retour sur l'atelier 1 de la démarche participative, récapitulant le contenu du compte-rendu envoyé en amont de la présente rencontre. Il en ressort un bilan globalement positif, tant dans son déroulement que dans les résultats obtenus, permettant l'émergence d'orientations qualitatives à prendre en compte pour la suite de l'élaboration du projet ainsi que des préférences sur les variantes proposées par les mandataires.

Plus de détails sont disponibles à ce propos dans le compte-rendu de l'atelier 1, tout comme dans la présentation liée au présent atelier participatif.

Présentation de la variante proposée

Le bureau Repetti a ensuite présenté la variante élaborée suite au premier atelier participatif. Tendant vers une proposition hybride entre la « Ville-lente » et la « Ville des patios » (les deux ayant été le plus plébiscitées dans le premier atelier participatif), cette variante a visé à intégrer au mieux les qualités attendues et préférences relevées dans l'atelier participatif n°1.

Pour ce faire, les principales orientations retenues sont :

- Une adaptation du secteur nord pour améliorer son intégration ;
- Une logique hybride entre la ville de Patios proposée au Nord, puis la « Ville-lente » déclinée au sud ;
- Des activités proposées en rez-de-chaussée, sur le front de rue ;
- Une trame urbaine maximisant les vues sur le paysage et proposant des formes architecturales contemporaines et diversifiées ;
- Une modération de la géométrie de l'espace central et une diversité des activités pouvant y prendre place ;
- Une maximisation de l'espace dévolu à la mobilité douce et aux espaces publics, offrant diversité et sécurité ;
- Une centralisation des activités secondaires, potentiellement émettrices de nuisances, en continu des activités existantes.

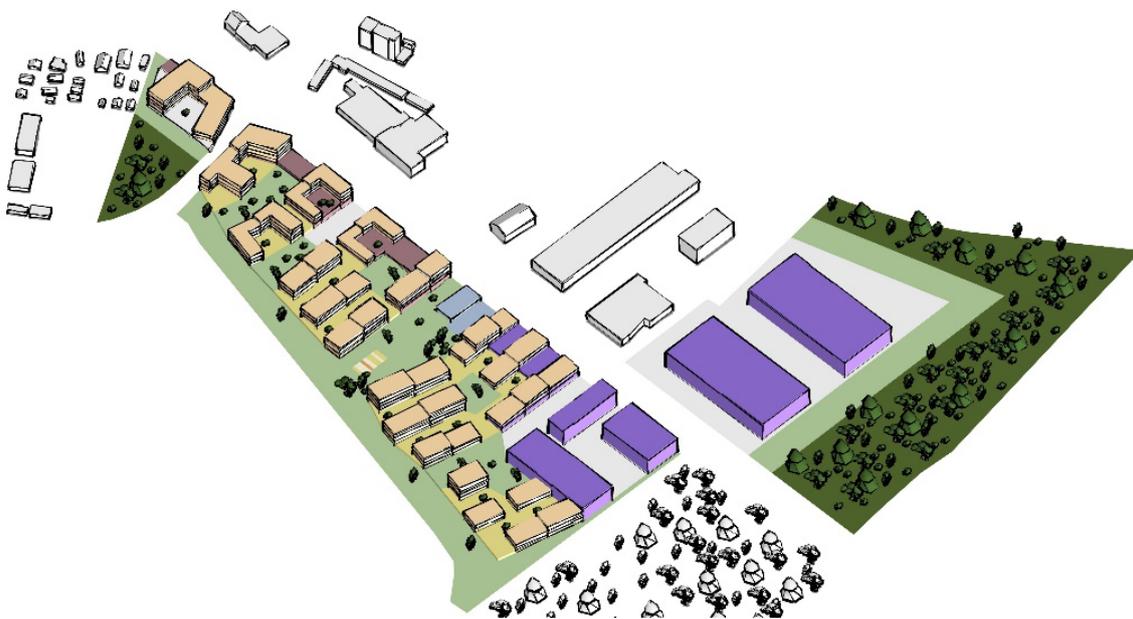


Figure 3 : variante proposée

b. Echange participatif

Les mandataires ont synthétisé les principaux critères relevés par notation et hiérarchisation dans le premier atelier participatif sur la base de trois thématiques : mobilité, espaces publics et espaces verts et trame urbaine et des principaux architecturaux.

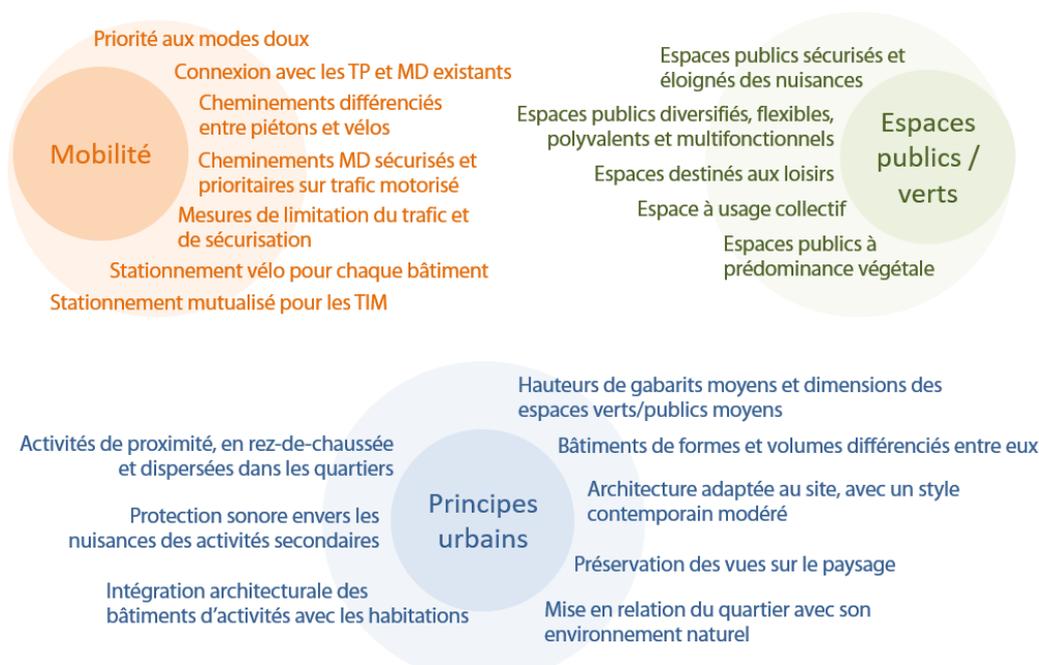


Figure 4 : synthèse des principales préoccupations ayant émergé lors du premier atelier participatif

Sur cette base, trois posters ont été explicités par les mandataires pour chacun des groupes de manière à présenter les principes réglementaires envisagés pour chacun de ces thèmes :

Espaces publics et espaces verts

- Des espaces publics diversifiés
- Des espaces publics de quartiers, surélevés, sécurisés et éloignés des nuisances
- Le Chemin des Roseaux destiné au délasserement
- Un parc public central polyvalent
- Une arborisation judicieuse pour une pluralité d'ambiances et d'usages
- Une gestion modulable de la prédominance végétale

Trame urbaine et principes architecturaux

- Des formes architecturales contemporaines et différenciées
- Une trame urbaine préservant les vues sur le grand paysage
- Une trame urbaine préservant les vues sur l'environnement naturel proche
- Une trame urbaine préservant les vues et un ensoleillement optimisé
- Des gabarits limités et créant un équilibre avec l'espace public
- Un front de rue qualitatif grâce à des activités en rez-de-chaussée et des hauteurs variées
- Trame urbaine et des principaux architecturaux

Mobilité

- Un trafic motorisé limité dans les quartiers
- Une connexion avec le réseau TP existant
- Une cohabitation piétons-vélos dans les quartiers et sur le Chemin des Roseaux
- Des vélos sur la contre-allée, en cohabitation avec les véhicules motorisés
- Du stationnement vélo au pied des immeubles
- Du stationnement motorisé mutualisé semi-enterré

Par la suite, il a été proposé aux participants d'évaluer chacun des principes réglementaires proposés, et de les noter selon une valeur d'appréciation, allant de I à IV, et de notifier au besoin des propositions d'amélioration :



L'atelier a finalement été clos par une mise en commun en plénière des principaux éléments discutés et retenus dans chacun des groupes. Les trois posters sont mis en annexe du présent rapport.

4. Résultats de l'atelier participatif

Cette partie a pour objectif de résumer les principaux éléments présentés et résultats ressortis de l'atelier participatif sur la base des trois posters proposés aux participants. Il résume également les principaux commentaires et propositions d'améliorations relevés.

Globalement, les principes réglementaires des trois posters ont tous les trois été évalués très positivement par tous les groupes, avec dans tous les cas une large majorité d'évaluation positives, allant de « très satisfaisant » à « plutôt satisfaisant ». Seul le poster sur la mobilité écope d'une évaluation jugée comme « non satisfaisante », au sujet de la limitation du trafic motorisé dans les quartiers ainsi que de la cohabitation piétons vélos dans les quartiers et sur le Chemin des Roseaux, demandant alors que ceux-ci soient uniquement piétons.

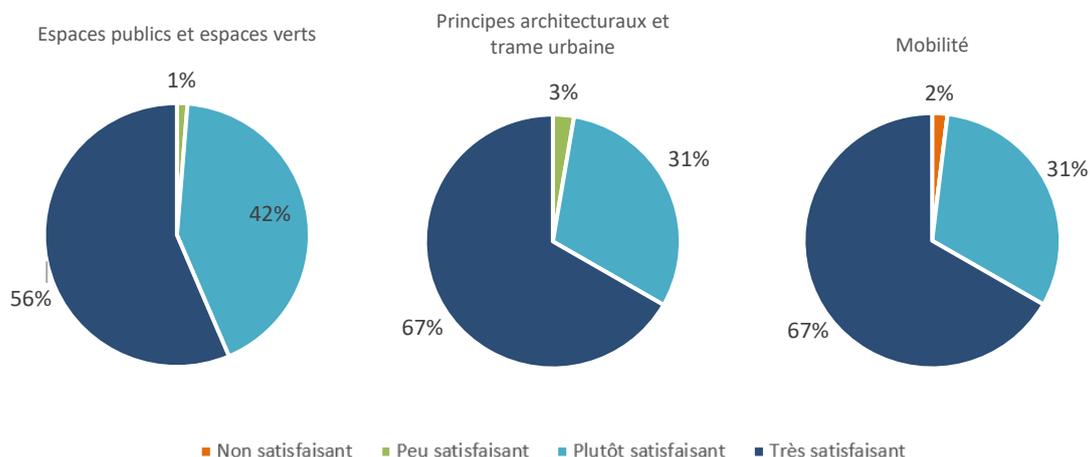


Figure 5 : évaluation des trois posters

Fort de ce constat, et les résultats de la notation pour chacun des principes réglementaires se trouvant en annexe, la suite de ce rapport portera son attention sur les principes réglementaires ayant eu des commentaires ou des propositions d'amélioration :

1. Espaces publics et espaces verts

- **Des espaces publics diversifiés**
 - La problématique des éventuels conflits intergénérationnels est relevée, demandant une réglementation de ces espaces (horaires, etc.).
 - Il est demandé que les espaces publics, tout comme les aires de circulation, soient pensés par rapport aux services proposés (ex. magasin d'alimentation, etc.).
 - Une question est relevée concernant la gestion des espaces à l'arrière des activités, sachant qu'en général ceux-ci sont utilisés à des fins utilitaires (ex. poubelles).
 - Il est proposé de porter une attention particulière aux revêtements afin de limiter l'utilisation des skateboard et trottinettes dans les quartiers.
- **Des espaces publics de quartiers, surélevés, sécurisés et éloignés des nuisances**
 - Un groupe de participants relève le choix judicieux quant à l'extension des espaces publics entre les quartiers, au détriment d'un rétrécissement des voies d'accès.
- **Le Chemin des Roseaux destiné au délasserment**
 - Il est demandé que le Chemin des Roseaux ne soit pas trop linéaire mais diversifié, sinueux et avec des revêtements variables par tronçon. La recherche d'éléments décoratifs serait

également souhaitée (points d'eau, jeux, surfaces d'herbes aromatiques, etc.), tout comme la présence d'un éclairage public.

- Les jardins collectifs étant une activité « calme », il est proposé que ceux-ci prennent place le long du Chemin des Roseaux et fassent la transition entre le cheminement et les habitations.
- **Un parc public central polyvalent**
 - Il est proposé de conserver une surface plane, non éclairée et non végétalisée afin de permettre à des activités et événements (ex. marché, fête de quartier, etc.) d'y prendre place.
 - Là encore, la problématique des éventuels conflits intergénérationnels est relevée.
 - La possibilité d'utiliser cette zone pour des activités sportives et culturelles et de réserver des espaces dévolus aux jardins et espaces calmes dans les quartiers est proposée.
- **Une arborisation judicieuse pour une pluralité d'ambiances et d'usages**
 - La question se pose de savoir comment dimensionner la réglementation, ainsi que la charge de l'entretien.
 - Plusieurs participants ont plébiscité l'importance de restreindre l'arborisation à des essences indigènes.
 - Il est rappelé que l'arborisation doit être en pleine terre et conséquente, questionnant alors les possibilités d'arborisation au regard des parkings semi-enterrés.
- **Une gestion modulable de la prédominance végétale**
 - Un participant relève la potentielle source de nuisances de la végétation au contact des habitations (insectes, moustiques, petits rongeurs, etc.).
 - Un participant rappelle le potentiel des surfaces des toitures pour la végétalisation.
 - Il est proposé que des « canaux » récupérant les eaux de pluies puissent rejoindre le canal linéaire.

De plus, et en dehors de notre périmètre d'étude, il est proposé de porter une attention à la connexion avec le futur collège et le futur quartier des Fourches ainsi que de prévoir une connexion directe avec la promenade de l'Eau Froide.

2. Trame urbaine et principes architecturaux

- **Des formes architecturales contemporaines et différenciées**
 - Il est souhaité que ces formes soient différenciées en dimensions, style et typologies architecturales.
- **Des gabarits limités et créant un équilibre avec l'espace public**
 - Les gabarits proposés sont jugés par certains comme trop minimalistes pour assurer une vie sociale. En moyenne, un étage de plus serait souhaité, tout en gardant les mêmes dimensions pour les espaces « vides ». Au contraire, d'autres trouvent l'ensoleillement difficile avec la densité prévue et souhaiteraient la voir réduite.
 - Les densités prévues pour le secteur 1 (au nord) sont jugées comme étant trop importantes (R+4), au regard des cabanes de pêcheurs et des Grangettes avoisinantes.

De plus, il est demandé de prendre aussi en compte l'effet de ventilation naturelle pouvant être produit par la trame urbaine, afin d'éviter les îlots de chaleur. La cohabitation activités secondaires-logements est également relevée comme étant « non satisfaisante » en raison des nuisances pouvant émaner des activités secondaires. Il est de ce fait proposé de réserver le quartier uniquement à du logement et des activités tertiaires.

3. Mobilité

- **Un trafic motorisé limité dans les quartiers**
 - Il est demandé de permettre la circulation au sein du quartier pour la livraison.
 - Les contre-allées étant déjà fréquemment utilisées par les automobilistes en cas d'embouteillages sur la route cantonale, il est demandé de prévoir des éléments de dissuasion pour l'utilisation de cette voie, tels que des ralentissements.
- **Une cohabitation piétons-vélos dans les quartiers et sur le chemin des Roseaux**
 - Il est demandé que le cheminement soit assez large et que les flux soient clairement délimités entre les piétons et les vélos.
 - Une attention doit être portée sur le type de revêtement prévu, notamment au regard de la cohabitation piétons-vélos, afin de limiter la vitesse de ces derniers. D'autres demandent que ce cheminement soit réservé aux piétons, la cohabitation pouvant être difficile.

- **Des vélos sur la contre-allée, en cohabitation avec les véhicules motorisés**
 - Une amélioration de la piste cyclage est demandée.
 - Une limitation de la vitesse (20 km/h) est souhaitée.
 - Il manque une voie pour les déambulateurs et leur stationnement.
- **Du stationnement vélo au pied des immeubles**
 - Il est demandé de sécuriser ce stationnement.
- **Du stationnement motorisé mutualisé semi-enterré**
 - Il est demandé d'adopter des normes VSS basses pour les places de parc des véhicules motorisés, d'autant plus au regard du fait que le quartier est bien desservi par les transports publics.

5. Synthèse

Le premier atelier a permis de mettre en évidence les principaux critères attendus par la population dans un quartier idéal. Cet élément est important, notamment à l'amont d'un projet de planification, car il permet aux décideurs, propriétaires et aménagistes de proposer un projet accompagné d'une grille évaluative qualitative, utile lors des réflexions d'aménagement et prises de décision. Sur cette base, une variante d'implantation a été proposée, visant à répondre au mieux aux critères relevés.

Le second atelier participatif a consisté présenter les choix retenus et à évaluer la variante proposée au regard des principaux critères de la grille évaluative élaborée lors du premier atelier participatif, et cela sur la base de l'explication et de l'illustration de principes règlementaires. Cette rencontre a permis de relever que la majorité des préoccupations des participants lors du premier atelier participatif avaient été entendues et prises en compte dans l'élaboration de l'avant-projet. Dès lors, il est possible d'affirmer que la variante proposée a été dans l'ensemble bien accueillie. Les remarques émises par les participants étant souvent des propositions complémentaires, la variante d'implantation proposée n'a pas véritablement fait l'objet d'oppositions ou remises en question, permettant d'assurer le développement du projet dans la continuité de ce qui a été proposé jusqu'à lors.

Sur la base des données recueillies et des échanges rencontrés dans ces ateliers participatifs, la suite des travaux pour le plan d'affectation tâchera de tenir compte au mieux des propositions et des suggestions relevées dans le cadre de ce deuxième atelier participatif. Il est toutefois important de ne pas oublier que toutes les propositions émises ne pourront pas être retenues, en prenant en compte notamment leur faisabilité technique et légale en la matière. Ce sera donc à la Commune, accompagnée par des spécialistes, de prévoir une planification d'ensemble visant à offrir la meilleure qualité possible pour le développement de ce nouveau site, considérant tout au mieux les thématiques largement partagées entre la population et les autorités politiques.

Annexes

Atelier I : Tableaux de synthèse des résultats du questionnaire

		Nombre de réponses	Pourcentage
Sexe	Homme	18	69%
	Femme	8	31%
	Non-prononcé	0	0%
Type d'usagers	Habitant de Noville	5	19%
	Habitant des Maillez	2	8%
	Habitant de Villeneuve	4	15%
	Employé ou employeur des Fourches	0	0%
	Membre du Conseil communal de Noville	4	15%
	Membre du Conseil communal de Villeneuve	3	12%
	Propriétaire	3	12%
Représentant d'associations	5	19%	

Tableau 1 : résumé des informations générales

Thème	Principes réglementaires	Non satisfaisant	Peu satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Très satisfaisant
Espaces publics et espaces verts	Des espaces publics diversifiés	0%	0%	62%	38%
	Des espaces publics de quartiers, surélevés, sécurisés et éloignés des nuisances	0%	0%	38%	62%
	Le Chemin des Roseaux destiné au délasserement	0%	0%	35%	65%
	Un parc public central polyvalent	0%	0%	54%	46%
	Une arborisation judicieuse pour une pluralité d'ambiances et d'usages	0%	4%	31%	65%
	Une gestion modulable de la prédominance végétale	0%	4%	35%	62%
Principes architecturaux et trame urbaine	Des formes architecturales contemporaines et différenciées	0%	0%	69%	27%
	Une trame urbaine préservant les vues sur le grand paysage	0%	0%	15%	81%
	Une trame urbaine préservant les vues sur l'environnement naturel proche	0%	0%	4%	92%
	Une trame urbaine préservant les vues et un ensoleillement optimisé	0%	4%	31%	62%
	Des gabarits limités et créant un équilibre avec l'espace public	0%	8%	23%	65%
	Un front de rue qualitatif grâce à des activités en rez-de-chaussée et des hauteurs variées	0%	4%	35%	58%
Mobilité	Un trafic motorisé limité dans les quartiers	4%	0%	19%	77%
	Une connexion avec le réseau TP existant	0%	0%	4%	96%
	Une cohabitation piétons-vélos dans les quartiers et sur le Chemin des Roseaux	8%	0%	58%	35%
	Des vélos sur la contre-allée, en cohabitation avec les véhicules motorisés	0%	0%	92%	8%
	Du stationnement vélo au pied des immeubles	0%	0%	4%	96%
	Du stationnement motorisé mutualisé semi-enterré	0%	0%	12%	88%

Tableau 2 : résumé des résultats